DEPARTEMENT des BOUCHES-DU-RHONE
Arrondissement d'Istres
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE CARRY-LE-ROUET
13620

Envoyé en préfecture le 21/10/2026
Reçu en préfecture le 21/10/2026
Publié le 22 OCT. 2026
ID : 013-261300693-20261007-2026_51DEL-DE

SOUS-PREFECTURE D'ISTRES
N° 2026/51

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE CARRY-LE-ROUET

ACTE COMMUNICABLE

SEANCE DU 07 OCTOBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le 07 octobre, à 16 h 00,
Le Conseil d'Administration du CCAS
Dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi,
En lieu ordinaire de ses séances,
Sous la présidence de Monsieur René-Francis CARPENTIER, Président du CCAS
Conformément aux dispositions de l'article R.123-18 du Code de l'Action Sociale et des Familles

Date de la convocation : le 24 septembre 2026

Nombre de membres **En exercice : 11** **Présent(s) : 10** **Pouvoir(s) : 00** **Absent(s) : 01** **Délibération comportant 3 pages**	**Les membres présents en séance :** **M. CARPENTIER, Mme GUIONNET, M. JOURDAN, Mme VERGELY, Mme GUARINO Mme BELGACEM, Mme BISSON-GUENOUN, Mme DAUBOL, M. SEGUIN, M. THIRION** **Le ou les membre(s) ayant donné(s) un pouvoir: /** **Le ou les membre(s) excusé(s) sans pouvoir : M. GARNONE** **Le ou les membre(s) absent(s) : /**

Secrétaires de Séance :

Mme DAUBOL, membre du conseil d'administration du CCAS
Mme GOMEZ, Directrice CCAS

.../...

Envoyé en préfecture le 21/10/2026
Reçu en préfecture le 21/10/2026
Publié le 22 OCT. 2026
ID : 013-261300693-20261007-2026_51DEL-DE

OBJET : MODIFICATION DES ATELIERS PREVENTIO… DELIBERATION DU CCAS N° 2026/08 DU 23 JUIN 2026 PORTANT SUR LA SEMAINE BLEUE 2026 ORGANISEE PAR LE CCAS DE CARRY-LE-ROUET

Document annexé : proposition d'intervention

Dans le cadre des ateliers organisés pour la semaine bleue, deux ateliers de la prévention routière ont été approuvés par le conseil d'administration en séance du 23 juin 2026 :

- Atelier « voiture 10 erreurs » à réaliser en extérieur où les participants ont pour objectifs de trouver des erreurs sur un véhicule mis à disposition
- Atelier « Conduite seniors – restez mobile » réalisé en salle 1

pour un montant global de 700 € (sept cent euros).

Ces ateliers ont été planifiés pour le mercredi 7 octobre au matin, soit le jour de la séance du conseil d'administration du CCAS.
En raison des alertes météo annoncées pour ce jour-là (pluie et orages), d'un commun accord entre le CCAS et la prévention routière Comité 13 le lundi 5 octobre, l'atelier « voiture 10 erreurs » s'effectuant en extérieur, a été annulé.

La prévention routière Comité 13 a transmis une nouvelle proposition d'intervention de la prévention routière qui annule et remplace la précédente. Celle-ci mentionne uniquement l'atelier « Conduite seniors – restez mobile » pour un montant de 500 € (cinq cents euros).

Ouï l'exposé de Monsieur René-Francis CARPENTIER, Président du CCAS, et après concertation, le Conseil d'Administration du CCAS après en avoir délibéré,

DECIDE :

ADOPTÉ : À L'UNANIMITÉ

- APPROUVE la modification des ateliers prévention routière concernant la délibération du CCAS n° 2026/08 du 23 juin 2026 portant sur l'organisation de la semaine bleue 2026 par le CCAS de Carry-le-Rouet

- **10 voix « POUR »**
- **0 voix « CONTRE »**
- **0 « Abstention**

ADOPTÉ : À L'UNANIMITÉ

- APPROUVE l'annulation de l'atelier « voiture 10 erreurs » s'effectuant en extérieur le mercredi 7 octobre 2026, en raison des alertes météo

- **10 voix « POUR »**
- **0 voix « CONTRE »**
- **0 « Abstention**

.../...

Envoyé en préfecture le 21/10/2026
Reçu en préfecture le 21/10/2026
Publié le 22 OCT. 2026
ID : 013-261300693-20261007-2026_51DEL-DE

ADOPTÉ : À L'UNANIMITÉ

- APPROUVE la nouvelle proposition d'intervention de la prévention routière qui annule et remplace la précédente.
La nouvelle proposition d'intervention porte uniquement sur l'atelier « Conduite seniors – restez mobile » pour un montant de 500 € (cinq cents).

- **10 voix « POUR »**
- **0 voix « CONTRE »**
- **0 « Abstention**

ADOPTÉ : À L'UNANIMITÉ

- DONNE délégation au Président et en cas d'absence du Président à la Vice-Présidente du CCAS ainsi qu'au Vice-Président délégué du CCAS, en cas d'empêchement ou d'absence, à signer la proposition d'intervention ci-annexée et lui donner tout pouvoir pour sa mise en œuvre.

- **10 voix « POUR »**
- **0 voix « CONTRE »**
- **0 « Abstention**

ADOPTÉ : À L'UNANIMITÉ

- APPROUVE que la dépenses s'inscrive au budget du CCAS chapitre 011, exercice 2026.

- **10 voix « POUR »**
- **00 voix « CONTRE »**
- **00 « Abstention**

Le Président du CCAS est chargé de l'exécution de la présente délibération.

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication.
Le Tribunal Administratif peut être saisi par application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr. »

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
Pour extrait certifié conforme au Registre.

POUR EXTRAIT CONFORME

FAIT A CARRY-LE-ROUET, le 7 octobre 2026

Le Président du C.C.A.S.
René Francis CARPENTIER
Maire de Carry-le-Rouet

Acte rendu exécutoire
Après envoi en Sous-Préfecture d'Istres 21 OCT. 2026
Le :
Et publication ou notification
Le : 22 OCT. 2026

MAIRIE DE CARRY-LE-ROUET (Bouches-du-Rhône)